



## Modification du délai de jouissance de la SCPI

### Aestiam Cap'Hébergimmo à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

Nous vous informons que le délai de jouissance applicable aux nouvelles souscriptions de la SCPI Aestiam Cap'Hébergimmo va être modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Cette mesure destinée à préserver l'intérêt des porteurs ne concerne pas les parts émises avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et est donc sans effet sur les parts déjà souscrites.

#### Focus sur le délai de jouissance

L'acquéreur de nouvelles parts bénéficie des revenus afférents à celles-ci à compter d'une date postérieure à celle de son acquisition. Le délai varie selon les SCPI et leur mode d'acquisition. Ainsi, pour un délai de jouissance de 5 mois, les parts souscrites portent jouissance le premier jour du cinquième mois suivant le mois de souscription.

A titre d'illustration, pour une date de souscription le 10 mai 2023, la date de mise en jouissance sera le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

#### Evolution du délai de jouissance de la SCPI Aestiam Cap'Hébergimmo

Délai de jouissance applicable aux parts émises avant le 1 <sup>er</sup> mai 2023	Délai de jouissance applicable aux parts émises à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2023
Les parts souscrites portent jouissance le 1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit le mois de souscription.	Les parts souscrites portent jouissance le 1 <sup>er</sup> jour du 5 <sup>ème</sup> mois qui suit le mois de souscription.

#### A propos d'Aestiam Cap'Hébergimmo

Créée en 2013, la SCPI de rendement Aestiam Cap'Hébergimmo est investie dans l'hôtellerie et l'hébergement (résidences étudiantes, résidences seniors, résidences gérées, loisirs, enseignement, crèches). Sa stratégie d'investissement lui confère un positionnement idéal pour bénéficier de l'attractivité du secteur touristique et de ses évolutions vers l'hébergement hybride. SCPI à capital variable Aestiam Cap'Hébergimmo regroupe près de 1 668 associés et une capitalisation de 81 millions d'euros pour un patrimoine de 41 205 m<sup>2</sup>. Sa distribution de dividendes est trimestrielle. La note d'information a reçu le visa AMF SCPI n° 13-16 du 11 juin 2013. Elle est disponible gratuitement auprès de la société de gestion.

#### A propos d'AESTIAM

AESTIAM est une société de gestion indépendante agréée par l'AMF, n°GP-14000024 en date du 11 juillet 2014, spécialisée dans la gestion de fonds immobiliers. Forte d'une expertise de plus de 50 ans et composée d'une équipe de 40 professionnels expérimentés, AESTIAM intègre l'ensemble des métiers liés à la gestion immobilière (Investissement, Fund Management, Asset Management et Property Management). AESTIAM gère aujourd'hui 5 SCPI représentant une capitalisation de près de 1,2 milliard d'euros. Ces SCPI sont détenues par 18 000 associés, avec près de 500 actifs immobiliers sous gestion (bureaux, commerces, hôtels) pour un total de près de 500 000 m<sup>2</sup>.

S.A.S au capital de 400 000 € - RCS Paris 642 037 162 - N° intracommunautaire 55 642 037 162 - Société de Gestion de Portefeuille

Gestion de FIA au sens de la directive AIFM. Plus d'informations sur [www.aestiam.com](http://www.aestiam.com)

#### Avertissement :

Ce document n'est fourni qu'à des fins d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement, un conseil personnalisé, ni une offre ou une sollicitation d'investir. Avant toute souscription, se reporter aux documents réglementaires disponibles sur [aestiam.com](http://aestiam.com).

Les performances et les acquisitions passées ne préjugent pas des performances futures.

Investir en parts de SCPI comporte des risques : un risque de perte en capital, un risque de liquidité, un risque immobilier, un risque de gestion discrétionnaire, un risque de rendement, un risque de durabilité.

Le capital investi n'est pas garanti.

#### Contact

[scpi@aestiam.com](mailto:scpi@aestiam.com)

01 78 95 72 00